
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée par voie d'appel conférence et à huis clos à compter de 19h00, le 2 juin 2020.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur Ghislain Beauregard, maire suppléant.

Vacance au poste #6.

Absence motivée : monsieur le maire Daniel Plouffe

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 19h00 monsieur le maire suppléant constate le quorum et déclare la session ouverte.

2020-06-68

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par des décrets subséquents jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tous les moyens permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par appel conférence.

ADOPTÉE

2020-06-69

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 mai 2020 : suivi
- b) Lecture et adoption des comptes
- c) Dépôt de documents ;
 - i) Monsieur le maire suppléant dépose le rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2019
- d) Calendrier des séances du Conseil 2020 – Retrait de la séance du 4 août 2020
- e) Fermeture des bureaux de la Municipalité – Congé estival
- f) Règlement n° 246-5 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières afin de modifier la vitesse sur deux parties du chemin de la Beauce et de la Petite Montée – Adoption
- g) Séance du conseil de juillet 2020 – Retour à la date initiale
- h) Rapport du maire exercice financier 2019 – Périodes des questions
- i) Projet de règlement no 315-2 modifiant le règlement no 315 relatif à la taxation 2020 afin de déterminer le coût d'enregistrement des chiens – Avis de motion et dépôt du projet
- j) Covid-19 – Réouverture du bureau municipal au public
- k) Calendrier de conservation – Destruction de certains documents
- l) Renouvellement de l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée du Richelieu – Maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- m) Rencontre du CCU pendant la COVID-19 – Autorisation

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

- a) Rapport du représentant
- b) Cabane des loisirs – Démolition d'une partie et réparation de la partie restante
- c) Affiches de Bienvenue – Contrat d'installation

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

- a) Rapport du représentant

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Bibliothèque ; prêt de livres – Dispense de frais de retard et de pénalité

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Projet de loi 40 – Centres de services scolaires et terrains municipaux

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020 – ADOPTION

2020-06-70

Il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 mai 2020 – Suivi

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2020-06-71

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2020 au montant de 55 749.07 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 2 juin 2020 au montant de 55 749.07 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

i) Monsieur le maire suppléant dépose le rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2019

2020-06-72

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal, monsieur le maire se doit de faire rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2019 ;

CONSIDÉRANT que le rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE le rapport des faits saillants de l'exercice 2019 soit publié sur notre site internet ainsi que dans notre journal municipal L'Oiseau-Mouche de juillet prochain.

ADOPTÉE

d) Calendrier des séances du Conseil 2020 – Retrait de la séance du 4 août 2020

2020-06-73

CONSIDÉRANT les vacances estivales, le nombre et l'importance des dossiers;

CONSIDÉRANT que les dossiers ne pourront progresser significativement en prévision de la séance ordinaire du 4 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

D'AMENDER le calendrier des séances du Conseil en retirant l'assemblée prévue pour le 4 août 2020 ;

D'AVISER la population en conséquence.

ADOPTÉE

e) Fermeture des bureaux de la Municipalité – Congé estival

2020-06-74

CONSIDÉRANT la période des vacances de la construction du 19 juillet au 1^{er} août 2020 ;

CONSIDÉRANT que, pendant cette période, le travail administratif à la Municipalité est réduit de façon importante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE FERMER les bureaux de la Municipalité pour la période des vacances de la construction, entre le 19 juillet et le 1^{er} août 2020 inclusivement, et de permettre au personnel administratif de prendre ces deux (2) semaines à titre de vacances sur le total qui leur est alloué chaque année.

ADOPTÉE

f) Règlement n° 246-5 modifiant le règlement n° 246 relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières afin de modifier la vitesse sur deux parties du chemin de la Beauce et de la Petite Montée – Adoption

2020-06-75

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mai 2020 ainsi que le dépôt du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 346-5 modifiant le règlement n° 246 « relatif aux limites de vitesse permises sur les voies routières ».

ADOPTÉE

g) Séance du conseil de juillet 2020 – Retour à la date initiale

2020-06-76

CONSIDÉRANT que la séance du conseil du 7 juillet avait été déplacée au 14 juillet 2020 pour des besoins ponctuels ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus requis que la séance du conseil soit tenue le 14 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE REVENIR à la date initiale du 7 juillet 2020 pour la tenue de la séance du conseil de juillet ;

D’AFFICHER aux endroits requis ainsi que sur le site internet de la municipalité un avis à cet effet.

ADOPTÉE

h) Rapport du maire exercice financier 2019 – Périodes de questions

2020-06-77

CONSIDÉRANT que la séance du conseil est tenue à huis clos et par appel conférence ;

CONSIDÉRANT le dépôt du maire concernant le rapport financier 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'une période de questions doit être allouée en ce qui a trait au rapport financier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'ALLOUER une période de quinze (15) jours, suite à la présente, afin que les citoyennes/citoyens puissent nous faire parvenir les questions se rapportant au rapport du maire sur l'exercice financier 2019 ;

D’AFFICHER aux endroits requis ainsi que sur le site internet de la municipalité un avis à cet effet.

ADOPTÉE

i) Projet de règlement n° 315-2 modifiant le règlement n° 315 relatif à la taxation 2020 afin de déterminer le coût d'enregistrement des chiens – Avis de motion et dépôt du projet

2020-06-78

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Palardy, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 315-2 modifiant le règlement n° 315 relatif à la taxation 2020 afin de déterminer le coût d'enregistrement des chiens. Un projet de règlement est aussi déposé.

j) Covid-19 – Réouverture du bureau municipal au public

2020-06-79

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2020-04-45 il avait été entériné la fermeture du bureau municipal au public en date du 19 mars 2020 dû à la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT que suite aux mesures de déconfinement graduelles émises par le gouvernement du Québec, le bureau municipal a été ré-ouvert au public le 25 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal entérine la réouverture du bureau municipal au public en date du 25 mai dernier, tout en privilégiant la prise de rendez-vous ainsi que de faire parvenir les demandes par courriel ou par téléphone.

ADOPTÉE

k) Calendrier de conservation – Destruction de certains documents

2020-06-80

CONSIDÉRANT l'application du calendrier de conservation des documents édicté par Bibliothèque et Archives nationales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'AUTORISER la destruction des documents énumérés dans la liste déposée par la directrice générale en date du 28 mai 2020.

ADOPTÉE

l) Renouvellement de l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée du Richelieu – Maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

2020-06-81

ATTENDU que par décret, le 21 octobre 2015, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a reconduit jusqu'au 31 décembre 2020 l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée du Richelieu (ci-après « Entente »);

ATTENDU que cette entente entre la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et les municipalités membres de cette régie arrive à échéance le 31 décembre 2020;

ATTENDU que la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite renouveler l'entente et ses conditions contractuelles, intervenue en 2004 et prolongée par décret en 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE MAINTENIR la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE RENOUVELLER l'entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée du Richelieu pour une durée de 10 ans, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2030;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et Habitation;

ADOPTÉE

m) Rencontre du CCU pendant la COVID-19 – Autorisation

2020-06-82

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique ;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement ;

CONSIDÉRANT que l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés ;

CONSIDÉRANT que la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée) ;

CONSIDÉRANT qu'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite) ;

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure ;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 771 chemin de la Beauce à Calixa-Lavallée, à l'attention de la directrice générale ou par courriel à directeur@calixa-lavallee.ca, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis ;

QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires est expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Cabane des loisirs – Démolition d'une partie et réparation de la partie restante

2020-06-83

CONSIDÉRANT que la construction du nouveau Chalet des loisirs est terminée ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de démolir la partie avant de la cabane des loisirs, de conserver la partie arrière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

DE MANDATER la directrice générale afin d'obtenir des soumissions pour la démolition de la partie avant de la cabane, de voir à refaire le recouvrement extérieur du même matériau que le nouveau Chalet des loisirs ainsi que d'adjuger les contrats au plus bas soumissionnaire ;

QUE l'argent nécessaire pour défrayer le coût de démolition et réparation de la partie restante soit puisé à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

c) Affiches de Bienvenue – Contrat d'installation

2020-06-84

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à l'installation des affiches de Bienvenue aux deux extrémités de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'installation des affiches de Bienvenue à l'entreprise Atelier Mobile Benoit Larose inc. au montant de 5 676 \$ avant taxes.

QUE pour défrayer le coût de l'installation, l'argent sera puisé à même le poste budgétaire 02-701-00-959 Loisirs.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard mentionne que l'on a procédé à boucher les nids de poules sur notre réseau routier et qu'une nouvelle signalisation sera installée sur le chemin de la Beauce cette semaine.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'une rencontre du CCU se tiendra incessamment.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Bibliothèque ; prêt de livres – Dispense de frais de retard et de pénalité

2020-06-85

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Municipalité souhaite dispenser les frais de retard et de pénalité pour le retour des livres des usagers de la bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE les frais de retard et de pénalité soient réduits à zéro depuis le début de la pandémie, soit à partir du 13 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

a) **Projet de loi 40 – Centres de services scolaires et terrains municipaux**

2020-06-86

CONSIDÉRANT que l'une des principales missions de l'État québécois est d'assurer aux citoyennes et aux citoyens l'accès à des services éducatifs de qualité ainsi qu'à un environnement d'apprentissage qui leur permet de développer pleinement leurs compétences et d'exploiter leur potentiel ;

CONSIDÉRANT que depuis 1995, l'aide financière allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire, dans le cadre de mesures d'ajout d'espace, ne prend pas en considération les sommes nécessaires à l'acquisition d'un terrain ;

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires obligera désormais les municipalités à céder gratuitement un immeuble à un centre de service scolaire pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire ;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont été reconnues par le gouvernement du Québec comme des gouvernements de proximité, dont les conseils municipaux sont élus, responsables et imputables, et qu'ils possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner et qu'en conséquence le gouvernement du Québec aurait dû les consulter sur ses intentions avant d'adopter les nouvelles dispositions législatives prévues à cette loi ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles dispositions législatives ont pour effet de transférer aux municipalités des dépenses de l'État qui dispose, contrairement aux villes, des sources de revenus appropriées pour assurer le financement de l'éducation ;

CONSIDÉRANT que dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2020, une somme de 1,1 milliard de dollars est consacrée à des projets majeurs partout au Québec, notamment dans la Couronne-Sud, visant la construction et la rénovation d'écoles primaires et secondaires au cours des prochaines années afin de répondre aux besoins les plus criants ;

CONSIDÉRANT que plus d'une centaine d'écoles seront construites sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal d'ici 2029 ;

CONSIDÉRANT que l'on constate une augmentation importante du prix des terrains sur le territoire de la Couronne-Sud ;

CONSIDÉRANT que ce transfert des dépenses du gouvernement du Québec vers les municipalités aura un impact direct sur le compte de taxes foncières des citoyennes et des citoyens ;

CONSIDÉRANT que l'État assume le coût d'acquisition des terrains nécessaires dans l'exercice de ses autres missions, notamment celle de la santé ;

CONSIDÉRANT les nombreuses représentations de l'Union des municipalités de Québec et de la Fédération québécoise des municipalités au cours des derniers mois à l'égard de cet enjeu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée demande au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'obliger les municipalités à céder gracieusement leurs terrains pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires et de prévoir dans la PQI 2020-2029 et dans son prochain budget, à l'instar de ce qui se fait pour les autres infrastructures nécessaires aux missions de l'État, les sommes nécessaires pour l'acquisition des terrains requis pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires ;

DE transmettre copie de cette résolution au ministre responsable de la Montérégie et député de La Prairie, monsieur Christian Dubé, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge et aux MRC et municipalités de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue en ce qui a trait à l'avis public émis à cet effet.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-06-87

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Tremblay, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h29.

ADOPTÉE

Ghislain Beauregard
Maire suppléant

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Ghislain Beauregard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ghislain Beauregard
Maire suppléant

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière